

**Première Réunion ordinaire du Conseil National de Supervision, Lomé le
lundi 2 avril 2012, Salle de conférence du Cabinet du Premier Ministre**

Compte rendu

L'an deux mil douze et le lundi deux avril, le Conseil National de Supervision s'est réuni en sa première session ordinaire dans la Grande salle de réunion du cabinet du Premier Ministre. La réunion a été animée par le Premier Ministre, Son Excellence Gilbert Fossoun Hounbo, Président du Conseil National de Supervision.

Etaient présents à cette réunion, onze membres du Conseil National de Supervision. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National assisté de ses collaborateurs. La liste de présence est jointe en annexe au présent compte rendu.

À dix heures comme prévu, le Président a souhaité la bienvenue aux membres, qui se sont présentés ainsi que les membres du Secrétariat Technique, et ouvert la réunion en proposant l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Compte rendu de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Togo
2. Présentation du rapport de réconciliation des données, année 2010
3. Présentation du planning des activités pour la publication et la dissémination du 1^{er} rapport et du planning de l'élaboration du 2^{ème} rapport
4. Approbation du rapport ITIE-Togo 2010
5. Divers

1. Compte rendu de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Togo

Le Président du Comité de Pilotage, Monsieur Dammipi NOUPOKOU, Ministre des Mines et de l'Energie, a rendu compte de l'évolution des activités de mise en œuvre du processus de l'ITIE au Togo qui dure déjà plus de deux ans depuis que le Togo a manifesté son intention d'adhérer au processus. Il a rappelé les dates clés du processus en soulignant les actions phares. A cet effet, il a rappelé les dates de la déclaration publique et solennelle de l'intention du gouvernement à adhérer à l'ITIE, de la création des organes de mise en œuvre, de la nomination du coordonnateur national, de l'adoption du plan de travail, de l'admission du Togo à l'ITIE en tant que "pays candidat" et de la soumission du projet de rapport par le Conciliateur recruté par le Comité de pilotage. Monsieur NOUPOKOU a alors présenté l'évolution de la mise en œuvre du processus en insistant sur les quatre composantes du plan de travail.

Abordant le fonctionnement du Secrétariat technique, il a situé le démarrage des travaux par le Coordonnateur national au 29 avril 2010 au Cabinet du Ministre des Mines et de l'Energie. Il disposera de son personnel en janvier 2011 et va intégrer en juin 2011 les locaux du siège de l'ITIE-Togo d'où les différentes activités prévues ont été organisées par le Coordonnateur et son équipe.

La deuxième composante est consacrée au renforcement de capacités. Dans ce cadre, a-t-il dit, un programme de renforcement de capacités a été adopté par le Comité de pilotage et des activités de renforcement de capacités des organes et des parties prenantes de la mise en œuvre du processus ont été organisées du 5 au 9 mars 2012 dans les localités d'exploitation minière : Kpalimé, Vogang, Tabligbo et Bassar. Les formations prévues pour les membres du Comité de pilotage et ceux du Conseil national de supervision se sont déroulées les 19 et 20 mars 2012 à Lomé. Déjà en janvier et février 2011, des visites des sites miniers de la SNPT, de WACEM, Togo Carrière, Togo Rail, Voltic, Eau vitale et Clever eau minérale ont été organisées pour connaître et comprendre les réalités du terrain. Des rencontres et discussions ont également eu lieu avec les communautés de ces localités afin d'appréhender les préoccupations des populations.

Parlant de la troisième composante relative à l'élaboration des rapports ITIE, le Ministre NOUPOKOU informe le Conseil que le Togo est à son premier rapport et que le projet du rapport est soumis aux membres du Comité de pilotage et aux entités déclarantes pour leurs commentaires et que la version finale du rapport qui porte sur les données de l'année 2010 a été publiée le 30 mars 2012, mais l'atelier de présentation officielle du rapport au public est prévu pour le 12 avril 2012. Il rassure qu'à partir des recommandations du rapport, le gouvernement prendra des mesures pour améliorer la gouvernance du secteur extractif, en particulier des régies financières.

Evoquant la validation, dernière composante du plan de travail, le Président du Comité de pilotage a rappelé la date butoir du 18 avril 2013 pour que le processus soit validé au Togo. Et pour ce faire a-t-il relevé, il faut que toutes les constatations contenues dans ce 1^{er} rapport soient corrigées et que la mise en œuvre réponde aux normes ITIE. À cet effet, il propose donc de sensibiliser davantage les industries et les régies financières.

Le Président du Comité de pilotage finit son compte rendu sur les difficultés rencontrées au niveau du fonctionnement. Il relève que le processus a démarré en 2010 sans budget et que le Secrétariat Technique ne dispose pas à ce jour, de textes fixant les salaires du Coordonnateur National et du personnel. C'est seulement à partir de novembre 2011 qu'une avance sur salaire leur est mensuellement payée. Il fait remarquer que ces difficultés peuvent être déterminantes comme critères dans l'évaluation du processus au regard du plan d'action.

Il conclut en soulignant que le processus a évolué avec l'effort du Secrétariat Technique et l'appui du gouvernement, mais que la défaillance d'une rubrique peut entraîner une mauvaise appréciation de la volonté politique et de l'engagement du gouvernement. Il propose enfin qu'un arrêté soit pris pour fixer le salaire du Coordonnateur national et du personnel du Secrétariat Technique.

2. Présentation du rapport de réconciliation des données, année 2010

Le Président du Conseil national de supervision a donné la parole au Président du Comité de pilotage pour la présentation du rapport ITIE-Togo 2010. Ce dernier a présenté dans un memorandum les points principaux du rapport notamment les résultats globaux, l'analyse des résultats, l'analyse des écarts, les insuffisances et suggestions de mesures correctives.

Après avoir dit que les travaux de collecte des données ont concerné vingt-deux (22) entreprises extractives et huit (8) agences gouvernementales (points de collecte des recettes), le Ministre NOUPOKOU fait savoir que les paiements déclarés par les entreprises extractives

s'élèvent à 31.468.967.909 FCFA et les recettes déclarées par les régies financières est de 29.763.716.621 FCFA dégageant ainsi un écart qui s'élève à 1.705.251.288 FCFA, soit 5,7%.

Le Ministre procède à l'explication des écarts en identifiant les déclarations des entreprises qui ne sont pas confirmées par l'Etat comme des écarts positifs et celles de l'Etat non confirmées par les entreprises extractives comme des écarts négatifs qu'il explique par l'absence d'une comptabilité bien tenue pour certaines entreprises. Il explique qu'un montant de 990.000.000 FCFA n'a pas été justifié et a été encaissé dans un compte qui ne fait pas partie du référentiel retenu par le Comité de pilotage. Le Ministre fait remarquer ici que si ce montant était exclu des écarts, le pourcentage des écarts serait à un niveau raisonnable, soit 2,4%. Il souligne aussi que les écarts définitifs comprennent un montant de 694.342.098 FCFA déclaré par la SNPT sur une seule taxe douanière (droits de douanes) impossible à réconcilier. Le même problème a eu lieu avec BB/Eau Vitale qui a déclaré un montant de 616.460.660 FCFA qui est de même nature que la déclaration de la SNPT. Les écarts comprennent enfin selon le ministre, un montant de 646.931.581 FCFA que la douane a déclaré avoir perçu de la société Colas mais que cette dernière n'a pas confirmé. Pour le Ministre, ce dernier montant est un écart négatif, comparé aux trois premiers montants cités ci-dessus et qualifiés d'écarts positifs.

Abordant les insuffisances et les suggestions de mesures correctives, Monsieur Dammipi NOUPOKOU reconnaît que le rapport ne permet pas de satisfaire toutes les exigences de l'ITIE. Il soutient que les insuffisances sont de trois ordres et relatives au référentiel (exigence n° 11), à la certification (exigences n° 12 et 13) et à la non exhaustivité (exigences n° 14 et 15).

Au titre des suggestions, le Ministre a proposé au nom du Comité de pilotage, des mesures correctives relatives à chacune des insuffisances. Pour le référentiel, il propose des dispositions réglementaires (arrêtés/décrets/lois) pour obliger les sociétés à publier leurs déclarations, un vaste programme de sensibilisation à l'endroit des entités déclarantes d'avril à juin.

Concernant la certification, il propose également des arrêtés/décrets/lois pour obliger les directeurs des entreprises à disposer d'un commissaire aux comptes ou d'un auditeur externe et à certifier les déclarations de l'année "n" au plus tard le 15 juillet de l'année "n+1" et que le Président de la République prenne des dispositions pour obtenir la diligence de la Cour des comptes à délivrer son avis de conformité sur les déclarations des agences gouvernementales.

Quant à la non exhaustivité des déclarations, le ministre propose que le Comité de pilotage fixe des seuils de matérialité, que des dispositions soient prises à la DGD et à la DGI pour assurer la traçabilité des encaissements manuels dans leurs systèmes d'information pour éviter les écarts, que des dispositions soient prises pour éviter des pannes informatiques et que des séances de travail soient organisées entre la DGD et les entreprises du secteur extractif qui ont effectué des paiements en 2011 en vue de fournir à ces dernières le détail de leurs paiements avant fin juin 2012.

Débats

A la suite de la présentation du Président du Comité de pilotage, le Président du Conseil national de supervision, S.E.M. Gilbert Fossoun Hougbo, Premier Ministre, a donné la parole aux membres du Conseil pour leurs observations et questions. Les différents intervenants ont félicité le Comité de pilotage et le Secrétariat technique pour les efforts qui ont abouti à l'élaboration du 1^{er} rapport ITIE au Togo.

Le Directeur national de la BCEAO, Monsieur Kossi TENOU, a remercié le gouvernement d'avoir associé son institution à la mise en œuvre avant d'exprimer son inquiétude face aux difficultés

liées au fonctionnement du Secrétariat Technique. Selon lui, ces difficultés peuvent apparaître comme un frein à la volonté politique du gouvernement à promouvoir la transparence. Il a souhaité que la sensibilisation s'intensifie à l'endroit des entités déclarantes sur la question de la certification.

Le Directeur Général de Clever Eau Minérale, Kossi Amétépé GLE, a souhaité qu'une rencontre soit organisée entre toutes les entités déclarantes (agences gouvernementales et opérateurs économiques) pour une formation ensemble.

Les membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur les insuffisances du rapport : qu'est-ce qu'un enregistrement manuel, comment les autres pays s'en sont pris avec les déclarations en douane, que faire pour contraindre les entreprises pour une meilleure participation à l'élaboration du rapport en dehors des arrêtés, décrets ou lois... Ils ont recommandé que des corrections soient apportées de manière à satisfaire aux recommandations du conciliateur en vue d'un second rapport de qualité meilleure.

Ils ont recommandé, en matière de dispositions réglementaires proposées par le ministre des mines, que des arrêtés interministériels soient pris plutôt que des décrets ou des lois.

A propos des difficultés liées au fonctionnement du Secrétariat technique, le Directeur Administratif et des ressources humaines de Togo Rail, Viwonu DOGBE-TOMI, a proposé qu'un prélèvement soit opéré sur l'ensemble des paiements effectués et affecté pour soutenir le Secrétariat technique dans sa mission.

Le Président du Conseil a affirmé que les difficultés éprouvées par le Secrétariat technique dans son fonctionnement est un point très bien noté. Il a promis de faire en sorte que le fonctionnement de cet organe ne soit pas source de problème. Le Premier Ministre s'est engagé à s'investir personnellement pour que des solutions rapides soient trouvées au problème de salaire du Coordonnateur national et du personnel du Secrétariat technique, dès le retour du Ministre de l'Economie et des Finances qui était en mission.

Après tous ces échanges sur les différents points évoqués, le Conseil a pris des décisions :

1. Organiser une rencontre entre les deux types d'entités déclarantes à savoir les régies financières de l'Etat et les entreprises opérant dans le secteur extractif
2. Prendre un arrêté rendant obligatoire les déclarations certifiées aux normes internationales dans le cadre de l'ITIE en prévoyant, après avis de juristes, des sanctions en cas de manquement
3. Le Premier ministre va saisir la Cour des comptes à propos de la certification des déclarations des agences gouvernementales
4. Le Premier Ministre donnera des instructions au Ministre de l'Economie et des Finances pour les dispositions à prendre par rapport aux problèmes relevés dans le 1^{er} rapport au niveau de la DGD et de la DGI

Le Conseil a enfin demandé au Secrétariat technique de faire le tour des sociétés extractives en milieu d'année sur la question de déclarations certifiées et de prendre attache avec leurs commissaires aux comptes à cet effet.

3. Présentation du planning des activités pour la publication et la dissémination du 1^{er} rapport et du planning de l'élaboration du 2^{ème} rapport

Le Coordonnateur national a présenté aux membres du Conseil un chronogramme des activités qui seront menées pour la publication et la dissémination du premier rapport et pour l'élaboration du second rapport qui va porter sur les données de l'année 2011. Les plannings

mettent l'accent sur la présentation officielle du rapport au public, la dissémination du rapport et la revue des textes réglementaires par une commission interministérielle qui travaillera en concertation avec le Secrétariat Technique de l'ITIE.

4. Approbation du Rapport ITIE-Togo 2010

Le Coordonnateur National a informé les membres du Conseil que la version définitive du rapport est rendue par le conciliateur indépendant le 28 mars 2012 et que le rapport pour devenir officiel requiert l'approbation des organes de mise en œuvre du processus et doit être présenté en conseil des ministres conformément au plan d'action convenu.

Le président du Conseil national de supervision a donc demandé si les membres du Conseil ont des commentaires sur la version finale du rapport. Aucun commentaire n'étant fait en dehors de ceux avancés au niveau de la présentation du rapport, le document a été approuvé à l'unanimité des membres.

5. Divers

Avant de clore la réunion, le Premier Ministre a félicité le Comité de pilotage et le Secrétariat Technique pour leurs efforts qui ont abouti dans le délai, à la publication de ce premier rapport riche et très facile à comprendre. Il a réaffirmé la détermination du gouvernement à poursuivre son engagement à promouvoir la transparence dans la gouvernance du secteur. Selon lui, ce premier rapport ITIE, par sa qualité, lance la lutte pour la transparence au Togo. Aussi, a-t-il demandé au Secrétariat Technique de mettre en œuvre les activités prévues pour la publication et la dissémination du rapport conformément au médiaplanning retenu pour permettre la meilleure compréhension du processus par les journalistes surtout et par toute la population. Car, pour le Premier Ministre, même si la critique contre le gouvernement est facile, l'accès du public au rapport est un pas important vers la bonne gouvernance et "la lutte contre la corruption commence ici" a-t-il conclu.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président du Conseil a mis fin à la séance à 12 heures 45 minutes.

Adopté à Lomé, le 28 décembre 2012
Pour le Conseil National de Supervision
Séance ordinaire du 2/04/2012

Le Coordonnateur National

Le Président



Didier Kokou AGBEMADON
Didier Kokou AGBEMADON



Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU
Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU